



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise

Question écrite n° 96753

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise. Ce dispositif utile aboutit très souvent à des aberrations dans la mesure où les créateurs potentiels se voient dans l'obligation de quitter leur emploi stable et de s'inscrire aux Assedic pour bénéficier de ce soutien. Il lui demande s'il ne serait pas préférable d'accorder un soutien à l'ensemble des créateurs d'entreprise, sans distinction, et éviter ainsi un gonflement artificiel des chiffres du chômage.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur les conditions d'accès aux aides à la création d'entreprise mobilisables sous réserve d'une inscription en qualité de demandeur d'emploi poussant ainsi certains porteurs de projet à quitter un emploi stable afin de répondre à ce critère. La politique gouvernementale s'attache à favoriser la création d'entreprise dans sa globalité, et diverses mesures sociales et fiscales de la loi du 1er août 2003 encouragent le passage du statut de salarié à celui de créateur. Ainsi un salarié peut bénéficier d'un passage à temps partiel pour création d'entreprise pendant un an tout en conservant une partie de sa rémunération et sa protection sociale. Cette même loi assouplit les conditions de départ en congé pour création d'entreprise permettant à tout salarié de s'absenter pour se consacrer à la mise en place de son projet de création ou de reprise d'entreprise. À l'issue de ce congé, le salarié peut réintégrer son emploi initial. Par ailleurs, le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement développe des dispositifs spécifiques en direction des publics en recherche d'emploi et en particulier au bénéfice des plus fragiles d'entre eux.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96753

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6108

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2439